

MEMBRES DE LA COMMISSION

ADMINISTRATION

- la directrice ou son représentant
- le directeur des études et des formations ou son représentant
- la directrice de la diffusion ou son représentant (secrétariat)
- la photographe

ENSEIGNANTS

- Christophe Gonnet
- Cécile Regnaut
- Pierre Gras

BDE Archi

- 1 représentant du BDE Archi ou de l'interasso

CONTACT

Véronique Péguy
service diffusion
04 78 79 43 30
Veronique.peguy[a]lyon.archi.fr

3 rue Maurice Audin - BP 170
69512 Vaulx-en-Velin cedex

+33 (0)4 78 79 50 50
ensal@lyon.archi.fr

www.lyon.archi.fr



BOURSES INITIATIVES ÉTUDIANTES

RÈGLEMENT

PRÉSENTATION

En dehors des expositions de travaux liés à la pédagogie et des rendus que les enseignants souhaitent voir exposés, beaucoup d'étudiants souhaitent valoriser une pratique culturelle personnelle. L'école a donc décidé, en 2003, d'aider financièrement quelques initiatives privées de certains étudiants. C'est dans cette optique qu'est née la commission BIE, qui deux fois par an, examine les demandes qui lui sont parvenues et délivre une aide pour la réalisation de différents projets.

DATES DE DÉPÔTS DES DOSSIERS

- rentrée des congés de printemps
- rentrée des congés de l'automne

CONDITIONS D'ÉLIGIBILITÉ

- Les projets présentés ne doivent pas être déjà réalisés.
- Les projets doivent être issus d'une pratique culturelle et/ou artistique et/ou sportive personnelle et non rattachés à un travail scolaire ou professionnel.
- Un projet déposé peut-être, soit porté par une structure associative ou d'une autre forme juridique, soit par un étudiant seul.
- Au moment de la réalisation du projet, au moins un membre de l'équipe porteuse du projet doit être inscrit à l'ENSAL.
- Le dossier de demande de BIE joint au présent règlement doit être dûment rempli et transmis au service communication en version numérique (le format pdf étant le plus aisé pour tous), ainsi qu'en 2 exemplaires imprimés.
- La commission se réserve le droit d'auditionner les candidats pour départager les projets. Les candidats seront informés au minimum une semaine avant la date d'audition.
- Le logotype de l'école doit être apposé sur votre dossier de demande de BIE et ensuite, sur tous vos supports de communication.